

Atelier d'Écriture Citoyen

Organisé par Cit'Light, La revue citoyenne,



en partenariat avec Point Culture



Bienvenus à tous, nous sommes ici pour nous réfléchir ensemble sur des thématiques citoyennes, pour s'en emparer, se les approprier et publier nos réflexions.

Aujourd'hui, nous nous penchons sur le thème de l'écologie urbaine. Chaque table traite un angle différent :

- Table 1 : Les luttes urbaines et la résilience politique
- Table 2 : Les villes inclusives
- Table 3 : L'étalement urbain

À la fin de la session, un drive sera ouvert à tous pendant deux semaines. Vous pourrez y commenter les informations et les analyses qui ressortiront de cet atelier d'écriture ! N'hésitez pas non plus à jeter un coup d'œil aux réflexions des autres groupes, c'est un travail collaboratif 😊. Alors, soyez ouverts, discutez, écrivez, votre travail sera publié !

Quelques conseils de réflexions et d'écriture

Trouver un angle...

On peut développer un thème de mille façons différentes. Alors pour être efficace et ne pas s'éparpiller, il est important de n'en choisir qu'un ! Une façon facile d'y parvenir est de se poser une question et d'y répondre. Alors chaque idée développée apportera un élément de réponse à votre problématique.

A développer

Une règle à retenir : « Une phrase = Une idée » ! Pour ne pas se perdre dans l'écriture (et ne pas perdre son lecteur), il est préférable de se limiter à cette règle 😊.

Une écriture simple : être bien compris

Des phrases courtes : Évitez les phrases de 5 lignes ! Le lecteur devra relire le début pour comprendre la fin et vous l'aurez perdu sans qu'il ne vous lise.

Des phrases simples : Sans se limiter au traditionnel « sujet + verbe + complément », on évite les multiples subordonnées relatives qui alourdissent et parfois découragent la lecture ! Dans cette lignée, mieux vaut aussi éviter la double négation, les répétitions et les tournures passives.

Le vocabulaire : Plus il est quotidien, plus il aura d'impact. Bon.. Que ça n'empêche personne d'employer le bon mot même s'il a plus de trois syllabes ! Le tout est trouver le juste milieu, pour que ce soit précis et plaisant à lire en même temps.

Une écriture accrocheuse : donner des exemples, faire ressentir le monde

Des exemples : Théoriser, c'est intéressant, mais illustrer la théorie, c'est encore mieux pour faire passer un message ! Alors n'hésitez pas à présenter des situations existantes, des exemples de ce que vous voulez dire, des cas concrets etc.

Une écriture du ressenti : des adjectifs de sensation aux métaphores et comparaisons, tout est bon pour ancrer votre texte dans le réel et le décrire (ou l'imaginer en mieux 😊) !

Une touche d'humour ? Un message passe toujours mieux s'il est présenté avec bienveillance et sourire (attention à ne pas déguiser le sarcasme en humour, celui-là à tendance à rester bloquer au fond de la gorge !)

Dossier thématiques : les villes inclusives

La ville inclusive, des définitions ?

Le concept de « ville inclusive » se propage aujourd'hui dans les discours et les pratiques des différents métiers de la construction de la ville (conception, planification, aménagement...). Derrière ce concept s'entend un objectif difficile à atteindre : inclure les besoins, les désirs, la solvabilité et les représentations des habitants dans l'approche de la construction de la ville. À l'heure où les revendications se font de plus en plus nombreuses sur l'ouverture des frontières sociales dans les pratiques de l'urbanisme et où l'accroissement continu des inégalités rend criante les différences d'accès aux ressources urbaines, la « ville inclusive » se pose donc comme une exigence qui touche à la fois les professionnels, les élus, les chercheurs de nombreuses disciplines et les citoyens.

Parfois vu comme un concept-valise, « inclusive-city » renvoie d'une part l'idée d'« inclusion sociale », tout en se voulant une « ville pour tous ». Le caractère très générique de ce concept est tant élargi qu'il impose à tout concepteur qui s'y engage, à se limiter dans ce qu'il appréhende derrière ce concept. Il n'y a donc pas « une ville inclusive » mais bien « des villes inclusives » et des territoires - au-delà même des distinctions entre les territoires urbains -, inclusifs donc, aussi pluriels qu'il y a des concepteurs prêts à s'engager pour rechercher des solutions.

Article 1: Balises théoriques

Concepts tirés de l'article « De quoi la « ville inclusive » est-elle le nom ? Exploration d'un concept émergent à partir de discours scientifiques et opérationnels », Garance Clément et François Valegeas, Métropoles, 20.

La ville inclusive, concept ou mode d'action ?

Les discours montrent que ce qui est présenté comme un concept est davantage un mot d'ordre de l'action, un outil de gestion et un moyen de rationaliser le projet urbain. Derrière son caractère consensuel, on peut aussi lire une tendance à invisibiliser les rapports de domination au sein de la ville et à proposer une vision de l'habiter centrée sur la rationalité économique et la satisfaction des désirs individuels. (Point de tension)

Aux origines de la ville inclusive

Si le terme d'« inclusion » a récemment fait son apparition dans le vocabulaire des politiques urbaines françaises, il était déjà repérable depuis une dizaine d'années dans des domaines variés comme le développement économique ou la santé

Le terme d'« inclusion » est souvent attribué au sociologue Niklas Luhmann, qui l'a conceptualisé pour décrire le rapport des individus à des systèmes sociaux.

L'inclusion et l'exclusion forment un processus dynamique qui permet à l'individu et son environnement de se différencier sans pour autant rompre les liens qui les rattachent à d'autres univers sociaux (Luhmann, 1995)

Charles Gardou, anthropologue spécialiste du handicap, propose dans ses travaux de tendre vers une « société inclusive », allant même jusqu'à employer l'expression d'« utopie inclusive » (Gardou, 2012).

Selon lui, la vulnérabilité ne caractériserait pas seulement les personnes en situation de handicap, mais serait la « condition commune » (Gardou, cité par Plaisance, 2005) à tous les individus. Partant de ce constat, l'inclusion aurait pour vocation de bousculer les normes et les classements, de rendre l'exclusion inopérante. (passage à un concept englobant)

La notion d'inclusion s'est aussi étendue à tout ce qui a trait à l'accès aux ressources offertes par la ville.

La ville inclusive comme nouveau modèle de gouvernance

Définition de la Commission européenne : Dans une recommandation de 2008, la Commission européenne emploie par exemple la notion d' « inclusion active », qui « consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société, et notamment d'exercer un emploi »⁹. L'inclusion active ne cible plus seulement les situations de handicap, mais « vise à traiter différents problèmes : la pauvreté, l'exclusion sociale, la pauvreté des travailleurs, la segmentation des marchés du travail, le chômage de longue durée, les inégalités hommes-femmes »

Principalement porté par le programme Habitat de l'ONU au début des années 2000, ce modèle aurait selon lui tendance à s'être dilué face au succès d'autres modèles urbains. Pour l'auteur, la « ville inclusive » revêt une dimension politique proche de celle de la « ville participative » et constitue une troisième voie entre la Nouvelle Gestion Publique (New Public Management) et la « bonne gouvernance ».

La Nouvelle Gestion Publique, modèle diffusé depuis l'Angleterre, cherche selon lui à « renforcer l'autorité des managers et des techniciens de la gestion aux dépens de celle des politiciens », tandis que la notion de gouvernance renvoie aux réseaux d'acteurs en négociation qu'ont cherché à mettre en place des organisations internationales comme la Banque mondiale et le FMI. Rapproché de l'expérience brésilienne de Porto Alegre, le modèle de la ville inclusive s'inscrit davantage dans un mouvement de démocratisation qui vise à incorporer tous les habitants dans la sphère publique.

Cette dimension politique n'est toutefois pas systématiquement mise en avant. Souvent, « ville inclusive » reste synonyme de « ville accessible », le label servant à nourrir une production de documents au statut hybride, entre synthèses de recherches et supports de marketing urbain. C'est notamment le cas d'une publication proposée dans le cadre du programme de recherche Popsu 2, intitulée « Lille, ville inclusive ».

« [...] ce qui a été observé, ce n'est pas la ville inclusive ou la cohésion sociale, c'est, en creux, les disparités, les inégalités, les différenciations sociales, la ségrégation ou la ghettoïsation. Le présupposé implicite à ces travaux est que la ville ségréguée, divisée socialement, serait un obstacle à la cohésion sociale. C'est donc le « négatif » de la ville inclusive ou de la cohésion sociale qui suscite l'intérêt, sans s'interroger pour autant sur ce que pourrait bien vouloir dire d'observer la cohésion sociale ou la ville inclusive et quelles données il conviendrait alors de mobiliser. Cela supposerait de s'entendre sur ce qu'est la ville inclusive et la cohésion sociale. La tâche n'est pas aisée, car il ne s'agit pas là de concepts montrant une certaine robustesse, mais plutôt de « slogans » politiques dessinant au mieux un horizon souhaitable » (Jaillet, 2015).

Une remise en cause du processus de fabrique de la ville

En partant du principe que les dysfonctionnements urbains découlent d'une mauvaise conception, cette vision renverse la logique en supposant qu'un projet bien pensé améliorera les situations urbaines. Autrement dit, les processus actuels de fabrique de la ville seraient un frein à la bonne réalisation des intentions politiques, jamais remises en cause dans les discussions. De nouvelles injonctions (politiques, sociales, écologiques, participatives...) auxquelles les acteurs sont confrontés, la circulation de « bonnes pratiques », de « modèles urbains » et de « boîtes à outils » méthodologiques permettraient aux acteurs de se rassurer face à un futur incertain.

« La question [...] est de savoir si ce terme implique véritablement une nouvelle conception de la ville. On perçoit toutefois des éléments déjà vus dans cette notion. »

(« la dimension inclusive recoupe également cette question de savoir quel espace on habite ») ou le maintien d'éléments favorisant une approche sensible de la ville (« j'ai fait en sorte

que le saule pleureur ne soit pas abattu par les travaux. La ville inclusive doit pouvoir apporter une certaine poésie »).

Il serait nécessaire de penser le projet urbain au-delà du temps de sa conception initiale, en anticipant les évolutions économiques, technologiques, sociales, sociétales qui peuvent remettre en cause sa conception ou sa gestion future.

La ville inclusive comme une approche déconflictualisée de l'urbain ?

Toutefois, le risque d'une action construite par le local et pour le local est de mettre dans l'ombre les inégalités sociales et territoriales et de privilégier une approche déconflictualisée de l'urbain.

projet de rénovation urbaine, il faut employer la notion de « porteur de projet » parce qu'elle donne un sens au projet et intègre cette notion de ville inclusive ». Ce « porteur de projet » serait là pour trouver des compromis entre les logiques d'action, les temporalités, les objectifs propres à chaque acteur. On retrouve là l'idée qu'un bon management est un management qui produit du consensus, évite le conflit.

Un exemple concret : l'aide à la propriété

Un autre exemple est celui du label incitant les acteurs locaux de la construction à s'engager dans l'accession aidée à la propriété. Ce dispositif 3A, pour « Accession À prix Abordable », a été mis en place à Lyon en s'appuyant sur les effets leviers de tels labels sur le territoire. Les deux intervenants impliqués dans ce dispositif expliquent que ces formes d'incitation par la labellisation ont des effets de levier importants sur le territoire, par des stratégies dites « gagnant-gagnant ». Derrière cette expression, l'idée est de réguler le marché local sans politique interventionniste : « Il s'agit de planifier sans imposer des règles qui seront difficiles à tenir ». Dans l'extrait qui suit, on distingue encore mieux l'ambition de mettre en œuvre de nouvelles modalités de planification fondées sur l'incitation plus que sur la réglementation :

« Ce système est intelligent puisqu'il contribue à faire baisser les prix du marché sans imposer de norme. Il fonctionne sur la base du volontariat, ce qui nous semble plus efficace que d'imposer des quotas comme dans le logement social ou de favoriser des systèmes de bonification foncière, qui se révèlent contre-productifs dans la mesure où ils renchérissent le coût du foncier adjacent. »

Les villes inclusives, miroirs des désirs individuels ?

En analysant un concept voisin de la ville inclusive, la « ville désirable », il montre que les projets urbains sont de plus en plus soucieux, pour répondre aux injonctions du développement durable, d'orner la ville d'espaces verts répondant aux désirs immédiats que les concepteurs projettent sur les populations à attirer. L'individualisation de l'habitable procède ici de la séduction et joue sur les affects en sollicitant un « plaisir individuel immédiat ». Un lien peut aussi être établi entre l'apposition de l' « inclusion » sur l'urbain et les logiques qui s'appliquent au travail social professionnel.

En d'autres termes, sa gestion du projet doit lui permettre de s'adapter à la « volatilité supposée du désir » (Boltanski et Chiapello, 2002) des habitants.

« Il s'agira à l'avenir de mieux définir la clientèle attendue, car nous avons peut-être visé une clientèle trop aisée. C'est pourquoi des analyses de la clientèle sont nécessaires pour permettre à tout le monde de travailler ensemble ».

Finalement, la « ville inclusive » apparaît davantage comme un outil de gestion des « problèmes » opérationnels que comme la définition d'une vision politique ou stratégique de la ville. Nous avons montré que la mobilisation de ce mot d'ordre, par son approche gestionnaire de l'urbain et sa focalisation sur l'exclusion, participe d'une invisibilisation des rapports de domination dans la production urbaine.

Eric Hazan écrit que l'euphémisation « consiste à prendre un mot banal, à en évacuer progressivement le sens et à s'en servir pour dissimuler un vide qui pourrait être inquiétant » (p. 31). En est-on là avec l' « inclusion » ? Ce terme vient en tous cas appuyer la « mise en récit » (Matthey, 2015) d'un urbanisme qui vise la production de consensus et le maintien des cadres de pensée et d'action dominants

La lutte contre l'exclusion constituait déjà une mise à distance de la question des inégalités et de la domination sociale. Pour Boltanski et Chiapello (2002), le vocabulaire de l'exclusion témoigne d'une certaine représentation de la société : celle d'une société en réseau, dont sont exclus ceux qui perdent les liens qui les rattachaient aux autres, et celle d'une société globalement définie par les classes moyennes avec des situations extrêmes de part et d'autre.

Article 1: A Songdo, en Corée, une ville «techno» au cordeau.

S. Vincendon pour Libération, 9 juin 2017.

Construite en moins de dix ans, cette cité nouvelle ultra-connectée des environs de Séoul est présentée comme un modèle de développement durable. Mais cette réputation et son succès économique ne suffisent pas pour attirer des habitants.

Il est rare qu'un colloque se déroule sur le lieu dont on parle. Mais pour sa huitième édition, le New Cities Summit, en français le sommet des nouvelles villes, se déroule à Songdo, cité coréenne créée il y a moins de dix ans et qui cumule, précisément, toutes les nouveautés. New Songdo est souvent citée comme un modèle de «smart City» ultraconnectée. Il paraissait probable que le New Cities, qui regroupe parmi les membres de son club fondateur des firmes comme Cisco, Google ou Ericsson, y poserait un jour ses pénates.

A une heure de Séoul, New Songdo est un drôle d'endroit. Le carré de terre qu'elle occupe, au sens géométrique du terme, a été gagné sur la mer, comme un polder. Ce n'était pas le moyen le plus facile, ni le plus économique, pour créer une ville à partir de zéro. Mais ce fut le choix des deux compagnies privées porteuses du projet, le constructeur coréen Posco et le promoteur américain Gale. Il n'y avait pas tant de possibilités que cela pour se placer au plus près de l'aéroport. Dès le début, le projet est pensé pour devenir un hub économique international. La publicité faite autour des connexions tous azimuts qui la gèrent, pour la mobilité, le trafic, les transports ou les déchets, lui donne une première notoriété. Comme écrit la consultante Chloé Laganier dans un article pour la revue Territoires & Projets, c'est le «parfait laboratoire big data», connecté par Cisco de la cave au grenier, en très haut débit, avec à la clé le contrôle de tout.

Parc d'attraction

Mais cette création pharaonique truffée de capteurs et un rien «Big Brother» n'est pas que cela. Dès les premiers plans, l'espace public est pensé, hiérarchisé et figolé. Le cœur de la ville s'organise autour d'un canal et d'un parc. La promenade y est fort agréable, même si l'on n'est pas dupe du côté rivière enchantée de parc d'attraction. Le mariage de ces jardins manucurés et fleuris à l'extrême avec la collection d'immeubles géants qui composent Songdo fonctionne plutôt bien alors que l'architecture des buildings, elle, est parfois un peu trop dans le goût promoteur- investisseur dans les pays du Golfe. Songdo est joli et bien propre.

Dans son introduction au programme du New Cities Summit, John Rossant, fondateur et patron de la manifestation, écrit que Songdo est un «exemple de classe mondiale de ville durable fondée sur les principes de santé et de bien être». Elle cumule nombre de bâtiments collectionnant les certifications environnementales et «emploie des technologies pointues pour surveiller la sécurité et la qualité environnementale des lieux».

Campus et ONU

Les premiers chantiers de la forêt de tours que l'on voit sur place datent de 2003. C'est peu pour créer un récit mais New Songdo a réussi à en raconter un autour de la vie quotidienne au temps des nouvelles technologies. Sauf que la vraie histoire, évidemment, n'est pas seulement celle-là. Géographiquement, la jeune cité n'est pas isolée sur son carré artificiel. Elle fait partie de la zone portuaire d'Incheon dont en 2003, l'Etat coréen a fait sa première zone franche internationale, l'Ifez (Incheon Free Economic Zone). Ce sérieux coup de pouce a incité les entreprises à venir s'y installer, notamment dans les biotechnologies. L'Etat a également implanté là quatre campus universitaires et obtenu des Nations unies qu'elles y installent le siège du Green Climate Fund. Même en Corée du Sud, le privé ne peut pas tout.

Reste la question clé : New Songdo a-t-elle réussi à mettre des habitants dans ses murs ? Les brochures de l'Ifez trompettent que la ville serait devenue la «Global Business Frontier» et aurait maintenant 258 477 habitants dont 4 579 étrangers. L'agglomération de Séoul en compte environ 18 millions. En arpentant Songdo, on n'a pas cette impression de «ville fantôme» que les journalistes décrivaient dans les premières années. Mais on ne croise pas grand-monde.

Article 2

Extraits de « Vers une ville inclusive leviers de création de valeurs et de richesses quelles réponses urbaines pour favoriser l'inclusion, à travers le temporaire, l'informel...? 35^{ème} atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine de cergy-pontoise »

La ville, un puit de ressources

Dans l'introduction du rapport de l'Observatoire sur les villes inclusives, rédigé par le CGLU en 2008, l'exclusion y est présentée comme un « éloignement de certaines personnes et de certains groupes vis-à-vis de la société dite normale », ou conventionnelle. Sortant de l'idée reçue, selon laquelle certains groupes seraient les victimes privilégiées d'exclusion, cette définition laisse entendre que ce phénomène « d'éloignement » peut toucher toute personne à n'importe quel moment de sa vie. Ce présupposé impose de sortir des spécificités culturelles et sociales pour interroger plus globalement les parcours de vie dans les villes. Cela impose aussi de questionner l'exclusion comme une problématique contingente à tout individu. Ici, l'exclusion sera considérée au travers du prisme des ressources urbaines et cet « éloignement » comme un manque d'accès à ces ressources, dont les causes et les mécanismes sont multiples.

Accès aux ressources

Dans les villes se concentrent les ressources matérielles et symboliques et les inégalités sociales, la mémoire, le déracinement, les risques, les opportunités et la circulation toujours plus accélérée des personnes, des biens, des idées. La ville est un puit de ressources par les services qu'elle propose, les possibilités économiques, culturelles, environnementales qu'elle dispose et les réponses qu'elle offre à tous les besoins de la vie.

La pauvreté représente ainsi un déséquilibre dans le phénomène de distribution des ressources et témoigne du désavantage qui touche certaines personnes. L'exclusion, quant à elle caractérise davantage la dimension relationnelle de cette distribution. Elle est la stratification des désavantages pour des populations. Pour Laura Colini, experte du volet « inclusion » du programme européen URBACT c'est dans le constat d'une « injuste inégalité » que l'on peut étudier cet éloignement de certaines personnes, qu'elle considère comme un « mécanisme d'oppression qui crée des privilèges et des privations, de l'inclusion et de l'exclusion... ». Elle voit dans le phénomène d'exclusion « un processus de dépossession ». En d'autres termes, subir l'exclusion urbaine signifie se voir refuser l'accès aux ressources urbaines.

Jacques Donzelot, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation », Revue Esprit, mars-avril 2004 « Alors que la dynamique historique de la ville favorisait une agrégation de populations diverses dans un même espace, on assiste aujourd'hui à une rupture correspondant à un triple mouvement de séparation : l'embourgeoisement des centres-villes prestigieux, le départ des classes moyennes vers un périurbain moins coûteux et protégé, la relégation des cités d'habitat social. Au lieu d'un mouvement unique et unifiant les espaces de la ville, c'est à l'avènement d'une ville à trois vitesses que l'on assiste : celle

de la relégation des cités d'habitat social, celle de la périurbanisation des classes moyennes qui redoutent la proximité avec les « exclus » des cités, mais se sentent « oubliés » par l'élite des « gagnants » portée à investir dans le processus de gentrification des centres anciens. »

L'accès au logement

Le logement représente une des ressources les plus élémentaires de la ville et son accès demeure un des facteurs d'exclusion les plus importants dans les métropoles. L'accès au logement en France est un système complexe et complet, cherchant à répondre aux besoins de toutes les catégories sociales. Des systèmes de subventions existent, liés aux revenus des ménages et ce système évolue en permanence. Malgré la construction importante de logements ces dernières années, le nombre de logements demeure beaucoup moins important que les demandes. Accéder à un logement social nécessite une attente d'une moyenne de 7 ans. Alors, les familles doivent trouver d'autres solutions, que nous verrons dans le paragraphe suivant. En ce qui concerne les loyers privés, ils sont désormais encadrés à Paris (loi Alur du 24 mars) mais cela reste une réponse très partielle au problème.

Accumulation des formes de précarité

Si le logement demeure une question clé, il est aussi lié de manière intrinsèque à d'autres besoins. Il y a une spirale de la précarité qui se dessine, et dont le logement est un catalyseur. Le logement est une ressource mais peut aussi devenir une source de dépenses importantes, surtout lorsqu'il est insalubre ou indigne. La double précarité énergétique trouve sa source dans l'état et la situation d'un logement. Les dépenses en énergie, que ce soit pour le transport ou pour les frais d'énergie propres à l'habitat peut devenir un handicap à toute personne dont les revenus sont modestes.

De la même manière, le lien entre emploi et logement n'est plus à prouver et toute personne qui n'a plus de ressources financières se trouve en danger de ne pas pouvoir payer son loyer. Si son incapacité à payer son loyer le met à la rue, l'absence d'adresse engendre de grosses difficultés à retrouver un emploi et ainsi de suite. La situation bien spécifique des personnes que l'on nomme des Sans Domiciles Fixes est représentative des mécanismes d'exclusion ; en effet, cette situation est une des dernières étapes de tous les mécanismes d'éloignement des ressources, et ce, pour des personnes qui se trouvent en plein cœur de la ville.

Pour Julien Damon, spécialiste des questions sociales en lien avec les personnes qui se voient obligées d'élire domicile dans la rue, les SDF ne sont pas « une population bien distincte, insolite avec des traits distinctifs ; ce sont des personnes engagées dans des dynamiques générales de disqualification, de désaffiliation, de désinsertion, de déclassement... » Cette condition de « homelessness » représente pour lui l'épreuve extrême de la pauvreté et de l'exclusion. Cela apparaît comme un condensé criant de tous les problèmes sociaux, tout en étant un sujet spécialement urbain.

À l'intersection entre problématiques urbaines (de logement, d'aménagement, de police...) et des problématiques sociales (d'assistance, d'intégration, de transferts sociaux...), les

personnes qui vivent dans les rues font au quotidien une expérience non partageable de la rue.

Le refus au droit commun

La toute dernière étape dans les mécanismes d'éloignements demeure le refus au droit commun. Pour toute personne entrant sur le territoire ou qui s'y trouve depuis plusieurs années, ne pas avoir de « papiers », c'est-à-dire d'autorisation légale à construire son existence, demeure un facteur d'exclusion. En tant que demandeur d'asile en France, les personnes savent après un délai de 9 mois si elles seront autorisées à travailler ou pas. Elles doivent avoir obtenu une autorisation provisoire de travail, sur présentation d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail. Pendant cette période, les personnes se retrouvent dans l'attente. Ils sont alors sans papiers et ne peuvent pas travailler. Dans la ville inclusive : y a-t-il des solutions pour que ces personnes ne soient pas isolées, pour qu'elles puissent travailler et s'occuper ?

L'asile est la protection qu'accorde un État à un étranger. Il existe 2 formes de protection au titre de l'asile :

- le statut de réfugié
- la protection subsidiaire.

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) est seul compétent pour les accorder en France. La protection temporaire est un dispositif particulier décidé au niveau européen lors d'afflux massif de personnes déplacées.

L'obtention du « droit commun », c'est la légitimité pour des personnes à se trouver sur un territoire et à pouvoir y revendiquer des droits. Cette condition abstraite a priori, semble éloigner des ressources urbaines, mais il s'agit là de la condition nécessaire pour quitter la rue et devenir citoyen. L'origine de toute ville est d'être le lieu du politique, tout comme l'illustre la pensée d'Aristote et plus récemment Hannah Arendt, dans sa définition de « l'espace entre les hommes ». Cet espace entre les hommes est un espace public, espace du politique et de l'être en société. Si on sort de la rue, on est alors à même de reprendre sa place dans la société. Dans de nombreuses langues, les termes de citoyenneté et de cidadinité sont issus du même mot - la cité-, comme en anglais : « citizenship ». Cela signifie qu'être citoyen, c'est aussi être un « appartenant à la ville ». L'accès à cette condition d'Homme urbain est alors le premier pas pour construire sa vie en ville.

Levier d'inclusion par la mutabilité : penser les temps de la ville et de l'urbain

La planification et le cadre tendent à empêcher l'épanouissement des possibles toujours incertains, pourtant indispensables et nécessaires à la vie collective en ville. À nous de repenser des cadres qui ne soient plus contraignants et qui, bien au contraire, ouvrent sur une créativité. La mutabilité urbaine que nous définissons comme une ville qui saurait « accueillir les changements et favoriser les possibles » représente une position, un paradigme qui vient compléter les manques de la planification dans ce rapport au futur et au projet. Elle pose la question de territoires capables de changer rapidement selon les besoins des populations à accueillir. Dans ce cadre, elle est particulièrement associée aux villes inclusives. Lorsque le futur est posé comme un temps incertain et où le présent devient par

une échelle de valeurs, le temps le plus riche, producteur de tous les possibles alors la mutabilité réinterroge l'imprévisible et le temps présent.

La mutabilité est une manière de parler des temporalités en articulant les notions d'urbanité, d'informel, de transversalité, d'altérité, d'accueil. L'un de ses objectifs est de réfléchir à des villes qui peuvent accueillir les populations les plus démunies qui sont en situation transitoire, d'un lieu à un autre. Pour des motifs sociaux, économiques ou autres, la mutabilité concerne autant l'utilisation éphémère d'un lieu que la fabrication d'une architecture réalisée au fur et à mesure ou encore l'accueil d'une fonction plutôt qu'une autre car la demande s'y prêtait et que l'offre l'admettait. Cependant la mutabilité dépasse le support spatial : la forme n'est pas essentielle, c'est la manière dont elle prend forme qui intéresse.

Il s'agit d'inventer de nouvelles manières de fabriquer les villes avec toujours cette notion omniprésente de construire ensemble et pour les autres : « l'expérience spatio-temporelle inscrit l'homme dans un horizon de rencontres » (Henri Maldiney) alors, si la mutabilité devait revendiquer un élément, ce serait celui-là : que le processus de fabrication des villes soit l'occasion de faire ensemble.

Nous proposons plusieurs conditions pour la mettre en pratique, que nous résumons ici à 3 grandes thématiques : accueillir le changement (1), accepter l'incertitude (2), partager une collection d'inventivités (3). Concrètement, cela nécessite un ensemble de principes à mettre en œuvre, partiellement ou totalement : comme l'élaboration d'un cadre et de métarègles qui s'adaptent en fonction des équipes et du projet, des occupations temporaires qui permettent de satisfaire des besoins locaux, d'expérimenter des possibles, la transformation de lieux avec des multiples usages, qui visent à une meilleure cohabitation des rythmes... L'un des enjeux est de mieux faire cohabiter temps et espaces, qui restent bien disjoints dans l'organisation des villes. Et le temps présent, comme temps vécu par les habitants et les usagers est essentiel à prendre en compte. C'est le temps de l'instant, de la vie et il est souvent oublié par les acteurs des villes. Ou alors, il est le temps des problèmes et de l'urgence.

Quant à l'incertitude, elle est devenue un élément prépondérant dans l'aménagement. Et plutôt que d'être considérée comme un frein aux décisions, elle nécessite d'être appréhendée comme un élément structurant, permettant de tester des situations, partager les intérêts de chacun dans les décisions. Enfin les initiatives locales forment des enjeux essentiels pour redonner vie aux territoires, stimuler l'intelligence collective. Faire appel à l'engagement du citoyen constitue une forme de droit à la ville, élément oublié ou imposé dans la fabrication de nos territoires. Des expériences s'inventent par nécessité aux quatre coins de la planète mais souvent des moyens de créer une force face à celle des grands aménageurs. Nous développons plusieurs formes de mutabilité : spontanée, programmée... qui chacune présente des intérêts selon les projets à mettre en place. La mutabilité urbaine est fortement liée à la fabrication des villes inclusives, elle peut en constituer une base pour les mettre en œuvre.

